



Monsieur
Jean-Luc Addor
Député
Chemin du Grand Roé 21
1965 Savièse

Date Sion le **02 MAI 2013**

Question écrite concernant Rail-Check : les retards dans l'expédition du Rail-Check : quels coûts pour les communes et pour l'Etat ?

Monsieur le député,

En date du 11 septembre 2012, vous avez déposé sur le bureau du Grand Conseil une question écrite au terme de laquelle vous invitez le Conseil d'Etat à se prononcer sur les coûts engendrés pour les communes et pour l'Etat par rapport au retard dans l'expédition du Rail-Check. D'entente avec le Conseil d'Etat, nous pouvons répondre comme il suit à votre question.

Comme relevé dans votre question, l'exercice 2012 (période de juillet à mi-août 2012) de l'émission des Rail-check n'a pas été entièrement satisfaisant. Il y a effectivement eu quelques retards dans la transmission aux familles et l'information aux parents n'a pas été exempte de problème.

Il convient de rappeler au préalable que l'exercice consistant à émettre plus de 15'000 Rail-Check individualisés selon le lieu de domicile et d'étude de chaque étudiant est une opération complexe. Cette émission doit de plus se réaliser dans un délai très court d'un mois, courant de la mi-juillet, soit dès que les résultats de réussite pour la promotion à l'année est connue, jusqu'à la mi-août pour les jeunes régulièrement inscrits dans les délais en secondaire II ou en filière d'apprentissage.

Une analyse a été menée par le Département de l'éducation, de la culture et du sport et le Département des transports, équipement et environnement, pour identifier clairement les raisons qui ont conduit à ces problèmes durant l'été 2012 et en tirer les conséquences. Ainsi un retard d'une dizaine de jours à fin juillet est imputable aux CFF. Cela fut particulièrement péjorant vu les délais déjà serrés. Il a encore fallu palier en urgence l'absence pour maladie au mois d'août 2012 du principal collaborateur responsable de l'élaboration des Rail-Check. Ces problèmes n'expliquent pas tout, mais ils ont contribué à rendre l'exercice 2012 particulièrement difficile.

Ces incidents ont conduit à l'envoi décalé d'une dizaine de jours d'environ 1'500 Rail-Check (~ 10% du nombre total des documents). Il convient toutefois de relever que le règlement concernant les modalités de prise en charge des frais de transport pour les apprentis et étudiants du secondaire du deuxième degré général prévoit explicitement cette possibilité à son article 8, alinéa 1.

La procédure de remboursement mise en place et validée préalablement par les communes a certes créé quelques surplus de travail tant à l'Etat qu'auprès des communes, lesquels ont été couverts par des ressources internes, sans conséquences financières.

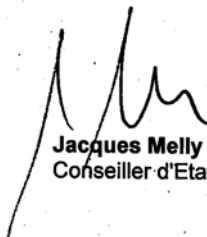


Les services concernés ont mis en place les mesures nécessaires pour que l'exercice prévu à la rentrée scolaire 2013 se déroule de manière plus efficace. Ainsi, la qualité des données concernant les élèves et apprentis sera désormais contrôlée au préalable par les communes concernées, lesquelles valideront ainsi et s'engageront à payer le montant dû pour chaque Rail-Check encaissé.

Une nouvelle planification a été établie pour anticiper le processus d'émission des Rail-Check ; de cette manière, les premiers Rail-Check seront distribués pour les futurs élèves de 2^e et années suivantes dès la mi-mai 2013, afin de leur permettre d'acquiescer leurs abonnements largement avant le début de la nouvelle année scolaire. Seuls les futurs élèves de 1^{ère} année (apprentissage et secondaire II général) recevront leurs Rail-Check entre la mi-juillet et la rentrée scolaire, car ces données ne sont pas disponibles avant le 5 juillet 2013 (résultats définitifs de la fin de scolarité obligatoire) ou avant la validation des contrats d'apprentissage.

Ces adaptations permettront à ce que l'exercice 2013 se déroule dans de bonnes conditions et que les difficultés rencontrées en 2012 ne se reproduisent plus.

Dans l'espoir d'avoir répondu à votre satisfaction et en vous remerciant de votre question, nous vous prions d'agréer, Monsieur le député, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Jacques Melly
Conseiller d'Etat

Copie à - Président du Grand Conseil
- Service parlementaire
- Département de l'éducation, de la culture et du sport